



TEXTE n° 505
« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

29 novembre 2005

PROPOSITION DE LOI

*visant à abroger l'article 4 de la loi n° 2005-158
du 23 février 2005 portant **reconnaissance de la Nation**
et **contribution nationale** en faveur des Français rapatriés.*

*L'Assemblée nationale n'a pas adopté, en première
lecture, la proposition de loi.*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 novembre 2005.

Le Président,
Signé : Jean-Louis DEBRÉ

Voir les numéros : 2667 et 2705.

Texte n° 505 – Proposition de loi visant à abroger l'article 4 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés.